

## RESSOURCES EN CAS DE « HANDICAP » PHYSIQUE ET/OU PSYCHIQUE

### FORMATION INITIALE

Les divers dispositifs proposés au sein de l'école de sages-femmes ont pour objectif d'anticiper, de prévenir ou de répondre à des difficultés en lien avec l'apprentissage, un mal-être ou des difficultés psychologiques. Ces dispositifs font intervenir selon les cas les organisations du CHU de TOURS et/ou de l'Université de TOURS.

#### Au CHU de TOURS

- Le Service de santé au travail du CHU

En cas de problème physique ou psychique, la médecine du travail du CHU reçoit les étudiants sages-femmes et les professionnels de l'école sur demande de RDV. Les consultations sont assurées selon la demande par un médecin référent, une infirmière ou la psychologue du personnel Mme Coraline LELIGOIS qui peut également recevoir les élèves en cas de problème dans le cadre du stage.

Le médecin référent de l'ESF est Madame Patricia GOUIN [p.gouin@chu-tours.fr](mailto:p.gouin@chu-tours.fr); tel : 02 34 37 89 59.

- L'infirmière référente de l'ESF est Madame Nathalie GOUBET [n.goubet@chu-tours.fr](mailto:n.goubet@chu-tours.fr); tel : 02 47 47 47 47 poste 740 72

- A sein de l'école de sages-femmes

La personne référente handicap est la Directrice de l'école  
Madame Claire PERRIN [c.perrin@chu-tours.fr](mailto:c.perrin@chu-tours.fr); tel : 02 47 47 47 31

#### **Retours collectifs de stage**

Ils sont organisés, pour chaque promotion, au moins deux fois durant l'année universitaire. Ils permettent d'évoquer les points positifs et les difficultés rencontrées lors des stages en présence des autres étudiants de la promotion, d'un ou de plusieurs enseignants référents +/- un intervenant extérieur.

En cas de problématique personnelle importante, un entretien individualisé peut avoir lieu à l'issue de ce retour collectif entre la personne concernée et les enseignantes. La situation est portée à la connaissance de la Directrice en cas de problématique avérée.

#### **Accompagnement individuel**

**Lors des cours :** en cas de repérage par les enseignants de difficultés théoriques avérées, diverses solutions sont proposées à l'étudiant selon sa difficulté. Un entretien préalable à la proposition d'aide est effectué par la directrice en présence d'une enseignante référente et de l'étudiant.

**Lors des stages :** en cas de repérage d'une problématique en stage émergeant soit pendant, soit à l'issue du stage, l'ensemble des personnes concernées sont entendues ou interpellées afin de définir les axes d'amélioration et de remédiation possibles et d'envisager une continuité d'apprentissage positive pour tous.

## A l'Université de TOURS

- **Aménagement des cours, parcours d'études et examens**

Cf site de l'université de TOURS

<https://www.univ-tours.fr/l-universite/nos-valeurs/mission-handicap/mission-handicap-les-amenagements-handicap-pour-les-etudiants-a-luniversite-de-tours>

- **Le Service de Santé Universitaire (SSU)**

Prendre soin de sa santé, c'est réunir les conditions physiques, psychiques et sociales pour mener à bien ses études. Les professionnels du [Service de santé universitaire](#) (SSU) se tiennent à la disposition des étudiants de l'université de Tours et d'établissements conventionnés pour répondre à leurs besoins en termes de : - [consultations individuelles, préventives mais aussi curatives](#) depuis l'ouverture du centre de santé à Tours; - [prévention collective](#) en proposant des actions menées par l'équipe des professionnels de santé et des Etudiants Relais Santé (ERS)- mesures d'accompagnement de diverses situations de [handicap](#).

- **Mission Handicap**

La politique de lutte contre toutes les discriminations liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, aux handicaps est l'un des axes du programme de l'équipe qui accompagne le président de l'université de Tours, Arnaud Giacometti élu en décembre 2020.

Basée sur les trois piliers de la créativité, de l'équité et de la qualité, l'équipe veille à accueillir, accompagner, insérer et maintenir les étudiants et personnels en situation de handicap au sein de l'université. Les étudiants sont également suivis dans leur parcours vers le monde professionnel.

### **FORMATION INITIALE et CONTINUE**

#### **Finalités : Compenser le handicap en formation par des aménagements adaptés à la situation de la personne**

- Affiner le diagnostic de la situation de handicap de la personne, dans toutes les phases de la formation (sélection, période en centre, période en entreprise, évaluations, examens) ;
- Définir les conditions de formation les plus adaptées et étudier leur faisabilité ;
- Se mettre d'accord collectivement et avec la personne, sur les aménagements utiles et raisonnables pour compenser les situations de handicap de la personne tout au long de son parcours de formation ;
- Mettre en œuvre ces aménagements.

#### **Les préconisations d'aménagements sont le résultat d'un travail collectif qui s'appuie sur une méthode de coopération entre différents acteurs**

- La personne handicapée ;
- Le référent handicap du centre de formation ;
- Le responsable pédagogique de l'action de formation ;
- Le référent de parcours (conseiller Cap emploi / Pôle emploi / Mission locale / PLIE) ;
- Un prestataire(s) spécialisé(s) dans le champ du handicap concerné